

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 26 juin 2025, 18 heures 30 – Espace Simone Veil

Nombre de conseillers	23	Date de la convocation	Vendredi 20 juin 2025
Conseillers en exercice	23	Date d'affichage	Vendredi 27 juin 2025
Ont pris part à la délibération	18	Pouvoirs	4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle Simone Veil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis ROBERT, Maire en exercice.

14 conseillers présents : Lucien ASNAR - Claude BERTON - Gilles BOURDOT - Michel CREST - Estelle DI MEO - Jacqueline DROUIN - Jean-Pierre LE GOFF - Josianne MAURIN - Christiane MUSCAT - Fabrice RABELLINO - Jean-Louis ROBERT - Serge ROBIN - Catherine SERRA - Michel SOLER - **4 pouvoirs :** Nicole BICHAT à Michel SOLER - Arthur GARCIA à Josianne MAURIN - Nicole LETREMBLE à Christiane MUSCAT - Richard ROUZET à Claude BERTON - **5 absents :** Adrien CASTELLI - Josiane GIRAUDON - Aline JOUSSE - Clémence ROUILLON - Denis VANDENABEELE

Monsieur Claude BERTON a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification du règlement des services périscolaires et extrascolaires

A la demande de parents d'élèves, Monsieur le Maire souhaite proposer dès la rentrée de septembre un centre aéré du mercredi, de 8 h à 18 h, qui serait désormais envisageable au vu de la fermeture d'une classe de maternelle.

Il propose d'alléger le coût du nouveau service en le faisant financer en majeure partie par les parents usagers, et de modifier le règlement périscolaire et extrascolaire afin d'y mentionner les règles de fonctionnement, et d'en fixer les tarifs selon 3 quotients familiaux sur la base d'une estimation d'une vingtaine d'enfants à hauteur de :

- QF 1 : 20 euros / mercredi
- QF 2 : 25 euros / mercredi
- QF 3 : 30 euros / mercredi

Ces tarifs sont prévus pour un engagement sur tous les mercredis de l'année.

Il est également proposé d'accueillir en plus des enfants qui s'inscriraient ponctuellement (tarif fixe de 35€/enfant/mercredi pour les réservations ponctuelles et/ou hors délais).

LE CONSEIL MUNICIPAL :



Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après examen du dossier ;

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention de Serge ROBIN ;

MODIFIE le règlement des services périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie certifiée conforme :
à Villelaure le 26 juin 2025

Le Maire, Jean-Louis ROBERT		Le secrétaire de séance, Claude BERTON	
--------------------------------	---	---	---